

Organisateur : **COMITE DES FETES DE LURE - Hôtel de Ville 70200 LURE :**

ATTESTATION - INSCRIPTION à LURO'COLLECTION : BOURSE TOUTES COLLECTIONS

se déroulant le **16 octobre 2011 - Espace du Sapeur – 70200 LURE**

PARTICULIER

Je, soussigné(e), Nom: Prénom:

Adresse : (*) CP Ville.....

(*) **Pour les gens du Voyage:** Commune de rattachement:

Tel..... Email:

Titulaire de la pièce d'identité : TYPE : N° :

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le Signature :

PROFESSIONNEL ET ASSOCIATION

Je soussigné(e), Nom: Prénom:

Représentant la Société/Association/, (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : (*) de

(*) **Pour les gens du Voyage :** Livret A ou B- N° du registre du commerce :

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de: dans la Société/Association.

Adresse du représentant : (*) CP Ville.....

Tel..... Émail:

(*)**Pour les gens du Voyage:** Commune de rattachement:

Titulaire de la pièce d'identité Type : N°.....

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le Signature:

PARTICULIER, PROFESSIONNEL ET ASSOCIATION

TYPE DE COLLECTION PRESENTEE :

BESOINS

Nombre de tables 1,8m x 0,8 m (profondeur 1,60 m (13 € la table):

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de : "Comité des Fêtes de Lure" représentant le règlement des tables.

à faire parvenir avant le 8 octobre à

Monsieur le Secrétaire du Comité des Fêtes

18 route de Belfort - 70200 LURE

Rappel : L'accueil du public de 9 à 17 heures. Début de l'installation 7 heures

Renseignements complémentaires : - tél. : 06.58.45.60.88 - site / <http://cflure.canalblog.com/> - courriel :

<p>Le règlement du coût de l'emplacement implique que l'exposant a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte dans sa totalité.</p> <p>L'encaissement du chèque par le Comité des Fêtes tient lieu de reçu.</p>
--

